





## Engagements réciproques MPCC / PERSONNELS « ENCADRANTS »

## Engagements des adhérents « Personnels Encadrants » envers le MPCC :

- Etre licencié auprès d'un groupe sportif World Tour, Pro-continental, Continental ou Féminine UCI.
- Adhérer à la philosophie du MPCC (promouvoir l'image du cyclisme en luttant contre le dopage et toute forme de triche),
  - Respecter le règlement interne du MPCC,
  - Encouragement des autres « Personnels Encadrants » à adhérer au MPCC,
  - Demande d'adhésion individuelle sur www.mpcc.fr rubrique « Personnels Encadrants»,

## **Engagements du MPCC envers les Personnels encadrants :**

- <u>Personnels Encadrants concernés</u>: tous les personnels encadrants licenciés auprès de toutes les équipes, World Tour, Pro-continentales, Continentales et Féminines UCI.
  - Managers
  - Directeurs sportifs
  - Staff médical
  - o **Entraineurs**
  - Attachés de Presse
  - Personnels Financiers et Administratifs
  - Mécaniciens
  - Assistants
  - o Etc.
- Information régulière aux personnels encadrants sur l'activité du MPCC,
- Envoi des comptes rendus de réunion (notamment sur l'application des règles entre équipes),
- Pas de cotisations
- Etudes des propositions des personnels encadrants pour crédibiliser l'image du cyclisme,
- Invitation à l'assemblée générale annuelle du MPCC.